

ARRÊTÉS DU MAIRE N°2026 - 009

OBJET : Autorisation d'Occupation de Domaine Public

Le Maire de la commune de LA SAULCE,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et R 2213-1,

Vu la demande du « Secours Populaire Français »,

ARRÊTE

Article 1 : Une collecte est autorisée sur la Place de l'Eglise le dimanche 15/02/2026 de 8h00 à 13h00 au profit du pétitionnaire

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis :

- Aux services de la Gendarmerie,
- Au pétitionnaire

et affiché conformément à la loi.

Fait à LA SAULCE, le 30/01/2026

Le Maire,



Roger GRIMAUD

